



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/350
14 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 92 de l'ordre du jour provisoire*

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Etat de l'application des recommandations du rapport de
la Commission Sud, en particulier en ce qui concerne la
coopération économique Sud-Sud

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE	1 - 5	5
II. SUSCITER UNE PRISE DE CONSCIENCE PAR LE SUD DE SES POTENTIALITES	6 - 9	7
III. COOPERATION FINANCIERE	10 - 15	9
IV. LES ECHANGES SUD-SUD	16 - 20	12
V. COOPERATION EN MATIERE DE PRODUITS DE BASE . . .	21 - 27	15
VI. COOPERATION ENTRE LES ENTREPRISES	28 - 31	17
VII. SECURITE ALIMENTAIRE	32 - 35	19
VIII. COOPERATION DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE	36 - 49	21
IX. COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALES/ SOUS-REGIONALES	50 - 58	27
X. COOPERATION SUD-SUD ET ORGANISATION DU SUD AU NIVEAU MONDIAL	59 - 63	31
<u>Annexe.</u> PROGRAMME ECONOMIQUE APPELANT UNE ACTION PRIORITAIRE POUR 1992-1995 DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES		37

* A/48/150 et Corr.1.

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

ALADI	Association latino-américaine d'intégration
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CEPD	Coopération économique entre pays en développement
CEPGL	Communauté économique des pays des grands lacs
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
MCCA	Marché commun centraméricain
MERCOSUR	Marché Commun du Sud
OCE	Organisation de coopération économique
OCI	Organisation de la Conférence islamique
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UMA	Union du Maghreb arabe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZEP	Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

MEMBRES DE QUELQUES GROUPEMENTS REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX
DE PAYS EN DEVELOPPEMENT

ACCORD DE BANGKOK	Bangladesh, Inde, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka
ALADI	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
ANASE	Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande
ASACR	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka
CARICOM	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, St-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago
CCG	Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar
CEDEAO	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
CEEAC	Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Zaïre
CEPGL	Burundi, Rwanda, Zaïre
COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
GROUPE ANDIN	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela
MCCA	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua
MERCOSUR	Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay
OCE	Iran (République islamique d'), Pakistan, Turquie (membres fondateurs); <u>et</u> Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
UDEAC	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad
UMA	Algérie, Jamahiriya arabe libyenne, Mauritanie, Maroc, Tunisie

UNION DU FLEUVE
MANO

Guinée, Libéria, Sierra Leone

ZEP

Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya,
Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda,
République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Swaziland,
Zambie, Zimbabwe

I. INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE

1. Le présent rapport a été élaboré en application de la résolution 46/155 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1991, dans laquelle l'Assemblée, entre autres dispositions, pria instamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les commissions régionales et autres organes de développement de l'Organisation des Nations Unies d'aider les pays en développement à appliquer les recommandations pertinentes de la Commission Sud¹, en insistant particulièrement sur la coopération économique et technique entre pays en développement (par. 3); invitait la CNUCED, le PNUD et les commissions régionales à suivre l'application desdites recommandations par les parties intéressées (par. 4); et pria le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution et d'en rendre compte à l'Assemblée à sa quarante-huitième session (par. 5).

2. En outre, conformément aux dispositions de la résolution 46/155, le présent rapport s'intéresse particulièrement aux progrès de la coopération Sud-Sud, l'un des trois principaux axes d'action énoncés dans le rapport de la Commission Sud (voir encadré 1). A cet égard, la Commission, dans son rapport, propose les domaines d'action ci-après, qu'elle considère essentiels pour mobiliser le Sud :

- a) susciter une prise de conscience par le Sud de ses potentialités;
- b) renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation;
- c) renforcer la coopération dans les secteurs des finances, du commerce, de l'industrie et des affaires, des services, des transports et des infrastructures, de la sécurité alimentaire, de la science et de la technique, de l'environnement, de l'information et de la communication, et favoriser les contacts entre les peuples;
- d) relancer la coopération économique régionale et sous-régionale et les accords d'intégration; et
- e) améliorer au niveau mondial la coopération Sud-Sud et l'organisation des relations Sud-Sud.

3. Dans le cadre des domaines d'action mentionnés au paragraphe précédent, certaines activités pouvant jouer un rôle de catalyseur et contribuer à ancrer plus solidement la coopération Sud-Sud à l'avenir ont été intégrées à un programme d'action prioritaire pour la coopération Sud-Sud². La situation ayant trait à l'application des recommandations de ce programme d'action prioritaire est évaluée dans les neuf chapitres du présent rapport, qui porte sur les actions entreprises au cours des trois dernières années par les pays en développement et leurs institutions, ainsi que les mesures d'appui offertes par le système des Nations Unies. L'appui en question est canalisé soit par secteur, par l'intermédiaire d'organismes spécialisés; soit par région, par l'intermédiaire des commissions régionales; soit par grand domaine d'activité comme le commerce, par l'intermédiaire d'organismes de développement. Par ailleurs, le PNUD, en tant que principal organisme de financement des Nations Unies, joue un rôle essentiel en ce qui concerne l'assistance technique offerte par toutes les entités de l'ONU s'occupant de développement³.

4. A la section II du présent rapport, on examine la question de la prise de conscience par le Sud de ses potentialités, notamment la prise en compte des priorités de la coopération Sud-Sud dans les plans nationaux de développement et la création de mécanismes nationaux de suivi. La section III porte sur la situation de la coopération financière dans les domaines de la compensation, des paiements et des accords de crédit, ainsi que des projets de forum des débiteurs

et de banque du Sud. La section IV expose la situation du Système global de préférences commerciales entre pays en développement, et analyse notamment le lancement de la deuxième série de négociations du Système et présente un résumé des courants d'échanges Sud-Sud. La coopération entre producteurs du secteur agricole dans les pays en développement dans le cadre du renouvellement des accords internationaux sur les produits de base fait l'objet de la section V. La section VI porte sur la coopération entre entreprises en vue de favoriser les contacts et de stimuler l'entreprise privée. A la section VII, l'on évalue la coopération en vue de promouvoir la sécurité alimentaire, et l'on examine à la section VIII la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technique. A la section IX, on évalue la nouvelle impulsion récemment donnée à la coopération régionale et sous-régionale et au processus d'intégration dans le Sud. Enfin, la section X porte sur la nécessité d'améliorer au niveau mondial la coopération et l'organisation du Sud grâce notamment à des consultations régulières au niveau des chefs d'Etat.

Encadré 1

Le Sud face aux défis de l'avenir : principaux thèmes

1. La dimension nationale : un développement autonome et centré sur la population :

a) Reconnaissance du fait que les pays en développement devront de plus en plus faire fond sur leurs propres ressources, tant individuellement que collectivement;

b) Priorité à la formation d'une culture participative dans laquelle le développement se produit à partir de la base.

2. Mobilisation du Sud : vers une plus grande coopération entre pays en développement :

a) Importance de relations économiques plus étroites et plus diversifiées entre pays en développement;

b) Importance d'un Sud mieux organisé capable de contribuer davantage au processus grâce auquel les relations économiques internationales s'adaptent mieux aux besoins du développement.

3. Relations Nord-Sud et gestion du système international : accent sur le fait qu'un climat économique international plus favorable permettrait au Sud d'améliorer ses résultats dans le domaine du développement et que ceux-ci en font dépendent.

5. Pour résumer ce tour d'horizon, l'un des principaux messages du rapport de la Commission Sud était l'importance et le potentiel de la coopération Sud-Sud et de l'autosuffisance collective. A l'époque où le rapport a été publié, cet appel en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud avait été accueilli avec un certain scepticisme; mais aujourd'hui, la situation a évolué, comme en

témoignent le nombre croissant d'initiatives concrètes prises à cet effet par des pays en développement. Dans certains secteurs, lorsque les gouvernements des pays du Sud ont pris conscience de la nécessité et de l'intérêt que présentait une action commune, ils se sont résolument engagés dans des actions Sud-Sud comme, par exemple, dans le secteur de la sécurité alimentaire. La relance de la coopération régionale et sous-régionale et des processus d'intégration en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes représente un progrès plus important encore. Tous ces changements justifient l'octroi par l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et les pays développés d'une aide importante au processus de coopération Sud-Sud⁴. L'ONU a, pour sa part, apporté un fort appui à ce processus aux niveaux des secteurs, des régions et des grands domaines d'activité. L'Assemblée générale devrait suivre et analyser cet appui régulièrement et en détail, et le présent rapport constitue le premier pas dans cette direction.

II. SUSCITER UNE PRISE DE CONSCIENCE PAR LE SUD DE SES POTENTIALITES

Recommandations de la Commission Sud

Chaque pays en développement devrait, dans ses plans de développement et ses politiques nationales, s'engager explicitement en faveur de la coopération Sud-Sud. Il devrait confier à un ministère ou département la responsabilité de la coordination des mesures nationales découlant de l'engagement en faveur de la coopération Sud-Sud. En outre, chaque pays devrait créer un comité national chargé de conseiller le gouvernement, de mobiliser l'opinion publique en faveur de la coopération Sud-Sud, et de promouvoir les relations entre peuples du Sud.

Mise en oeuvre

6. C'est aux gouvernements du Sud qu'il appartient de susciter une prise de conscience par le Sud de ses potentialités. Pour atteindre cet objectif, ceux-ci devront faire preuve d'un ferme engagement politique, adopter des stratégies et engager des actions spécifiques au niveau national. Chaque pays peut s'engager favorablement dans la coopération Sud-Sud une fois qu'il a identifié ses secteurs prioritaires et déterminé ses capacités et ses besoins en matière d'offre et de demande de services, de savoir-faire et de moyens matériels. Pour retenir l'attention et emporter l'adhésion des organismes d'exécution gouvernementaux, ces priorités, capacités et besoins doivent figurer dans les plans nationaux de développement. En outre, si l'on veut que les initiatives Sud-Sud en vue d'établir des liens entre le développement d'un pays et celui d'un pays partenaire soient conçues de façon cohérente et rationnelle, il est nécessaire d'instaurer des arrangements et mécanismes institutionnels appropriés et efficaces. Cette condition est particulièrement importante compte tenu du contexte actuel dans lequel de nombreux pays en développement appliquent des programmes nationaux de stabilisation et d'ajustement structurel. L'incidence de ces programmes sur les pays en développement voisins, en particulier sur les pays partenaires participant aux mêmes programmes de coopération Sud-Sud, doit être prise en considération.

7. A cet égard, la Malaisie a proposé, dans le cadre du Groupe au sommet de consultation et de coopération Sud-Sud (Groupe des 15) de constituer un groupe d'experts pour l'échange d'informations sur les politiques économiques nationales des pays membres en vue d'aider ces pays dans le domaine de la planification du développement et de la gestion économique, au moyen de la coopération technique entre pays en développement (CTPD). La Malaisie a également offert d'accueillir la première réunion du groupe d'experts en 1993. En matière de CTPD, les projets proposés par le Groupe des 15 comprenaient notamment la formulation d'un plan d'action sur la CTPD, l'organisation par le Gouvernement égyptien d'une réunion d'un groupe d'experts sur la CTPD en 1993, et l'organisation par le Gouvernement brésilien d'une réunion d'un groupe d'experts sur les instruments et mécanismes relatifs aux activités communes de CTPD⁵. Les pays en développement reconnaissent ainsi de plus en plus que la CTPD constitue un moyen important permettant de renforcer la coopération Sud-Sud.

8. Toutefois, la plupart des pays du Sud ne se sont pas prononcés explicitement sur leur participation à la coopération Sud-Sud et sur le recours à de telles modalités. Certains d'entre eux, essentiellement ceux qui sont parties à des accords de coopération régionaux ou sous-régionaux, ont désigné ou institué un centre national de coordination ainsi que des centres de liaison sectoriels dans les secteurs comme la santé, l'agriculture, l'environnement et la CTPD. Toutefois, alors que certains centres nationaux sont actifs et bien organisés, nombre de centres ont été institués à un niveau, dans la hiérarchie gouvernementale, qui ne leur permet pas de donner l'impulsion nécessaire aux activités Sud-Sud et de jouer un rôle efficace de catalyseur. En outre, un grand nombre d'entre eux sont insuffisamment dotés en personnel et en infrastructures administratives de base. Certains pays, comme le Sénégal, se sont efforcés de surmonter ces difficultés en instituant un ministère à part entière chargé de la coopération régionale (et des questions plus larges de coopération Sud-Sud). Leur expérience en matière de promotion de la coopération Sud-Sud peut être extrêmement précieuse.

9. Les organismes des Nations Unies ont aidé les pays en développement à promouvoir la sensibilisation à la notion du Sud. Le PNUD, par exemple, a financé l'achat de 2 000 exemplaires du rapport de la Commission Sud et les a fait distribuer aux gouvernements et institutions des pays en développement par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs. [Des activités analogues ont été entreprises par le Centre du Sud, dont la tâche essentielle était de diffuser le rapport de la Commission du Sud afin de promouvoir ses recommandations (voir sect. X)]. Le PNUD a également financé, au cours des deux dernières années, quatre réunions régionales destinées aux centres nationaux de coordination de la CTPD, réunions au cours desquelles ces centres ont pu échanger des données d'expérience, établir des contacts, s'informer des faits nouveaux et recevoir des informations sur des expériences positives de CTPD. A la CNUCED, en application directe du nouveau mandat qui lui a été confié lors de sa huitième session tenue à Cartagena (Colombie) du 8 au 25 septembre 1992, on considère que l'échange de données d'expérience nationales entre les pays au sujet de la façon de traiter les problèmes de développement, y compris ceux relatifs à la coopération Sud-Sud, doit systématiquement faire partie de toute discussion intergouvernementale importante. D'une façon générale, la coopération économique entre pays en développement (CEPD) a toujours été un élément essentiel des travaux de la CNUCED. Lors de sa huitième session, les Etats

membres de la CNUCED ont reconnu qu'il était nécessaire de revitaliser et de renforcer la CEPD. Le document final adopté par la Conférence, l'Engagement de Cartagena⁶, souligne le rôle important que peut jouer la CEPD dans les efforts déployés pour promouvoir la croissance économique dans les pays en développement, et donne ainsi un nouvel élan aux travaux de la CNUCED dans ce domaine.

III. COOPERATION FINANCIERE

Recommandations de la Commission Sud

a) La priorité devrait être accordée au renforcement des mécanismes de compensation et de paiement régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'à celui des mécanismes de crédit à l'exportation. Il serait bon que les pays en développement adoptent une approche concertée au sein des institutions financières multilatérales et des banques régionales en vue d'obtenir de ces organismes qu'ils appuient les mécanismes susmentionnés. Par ailleurs, il convient de rechercher les moyens de faire en sorte que ces établissements jouent un rôle accru dans le financement des échanges et dans d'autres formes de coopération Sud-Sud;

b) La création d'un forum des débiteurs, proposée dans la déclaration sur la dette que la Commission Sud a faite en mars 1988, demeure une question urgente;

c) Il serait souhaitable que la proposition visant à créer une banque du Sud soit mise en oeuvre. Dans un premier temps, les fonctions de la banque devraient être plus restreintes qu'on ne le prévoyait initialement. Il conviendrait certes que l'initiative de créer une telle banque revienne à un large groupe de pays en développement dont la participation donnerait au projet une crédibilité internationale, mais par ailleurs tous les pays en développement devraient être libres d'adhérer à cet établissement.

Mise en oeuvre

10. En ce qui concerne les mécanismes de compensation et de paiement sous-régionaux, la coopération s'est poursuivie dans le cadre des instruments et des institutions existants. Il s'agit de l'Union asiatique de compensation, de la Banque de compensation d'Amérique centrale, de la Chambre de compensation de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, de l'Accord réciproque de paiement et de crédit de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), de la Chambre de compensation de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) et de la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO). De plus, la Bank Negara Malaysia a signé, sous les auspices du Groupe des 15, des accords bilatéraux de paiement avec les banques centrales de 15 pays, et d'autres accords sont en cours de négociation. Ces accords de paiement bilatéraux ont commencé à porter leurs fruits. L'objectif du Groupe des 15 est de mettre en place au plus tôt un mécanisme multilatéral de paiement dont tous les pays en développement seraient membres⁷.

11. A la fin des années 80, à quelques exceptions près, les mécanismes sous-régionaux ont commencé à sortir de la crise au moment où une amélioration des tendances fondamentales des échanges entre leurs Etats membres s'est dessinée. Le développement des échanges à l'intérieur des groupes s'est accompagné, dans le cas de l'Union asiatique de développement et du mécanisme de l'ALADI, d'une augmentation sensible du nombre d'opérations effectuées dans le cadre de ces deux mécanismes. Ceux-ci ont également réussi à maintenir à un niveau relativement bas la part du solde net des transactions en devises dans le total des opérations couvertes (moins de 25 % au cours des dernières années). De plus, l'Union asiatique de compensation a mis en place depuis 1989 un mécanisme de swap de monnaies qui a donné des résultats positifs. Par ailleurs, on constate une augmentation du volume de transactions effectuées dans le cadre du mécanisme de la ZEP, qui est le seul mécanisme de compensation à avoir lancé avec succès des chèques de voyage libellés en UAPTA [1 UAPTA = 1 droit de tirage spécial (DTS)] en août 1988. Depuis cette date, bien que le volume des chèques émis ait connu des fluctuations, ce mode de paiement a constamment été utilisé. En revanche, les opérations effectuées dans le cadre des mécanismes de compensation d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest sont restés peu nombreuses malgré les mesures incitatives récemment prises. Dans les Caraïbes, le mécanisme de compensation multilatéral de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a été suspendu en 1983. De plus, la Banque de compensation d'Amérique centrale a cessé ses activités en juillet 1992.

12. L'ONU a appuyé les accords de compensation sous-régionaux. La CNUCED, par exemple, a aidé l'Union asiatique de compensation dans le cadre des travaux préalables réalisés dans la perspective d'un élargissement de ce mécanisme à d'autres pays. Cette assistance a pris la forme d'études techniques menées sur les coûts et les avantages de l'adhésion de 13 pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). La CNUCED a également aidé la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest à s'informatiser et à former le personnel local, ainsi qu'à organiser des ateliers nationaux sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de cet établissement. De plus, elle a assuré les services de secrétariat technique du Comité de coordination des accords de paiements multilatéraux et de coopération monétaire entre pays en développement. Ce Comité a été créé en juillet 1978 en vue de favoriser l'échange de données d'expérience, la coordination des stratégies ainsi que l'élaboration de projets visant à développer et à renforcer les activités des parties aux accords de paiement.

13. Les mécanismes régionaux s'occupant de l'octroi de crédits commerciaux ainsi que l'assurance et la garantie des crédits à l'exportation sont les suivants : le Système andin de financement du commerce, le Mécanisme de financement du commerce de la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement, le Programme de financement du Fonds monétaire arabe, l'ECOBANK de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Banque centraméricaine d'intégration économique. Mais ces mécanismes n'ont pas financé une part importante des échanges Sud-Sud. En effet, en 1989, tous les mécanismes régionaux de financement du commerce ont accordé des crédits d'un montant total de 1,5 milliard de dollars des Etats-Unis, ce qui ne représentait que 2,8 % des échanges Sud-Sud de marchandises non traditionnelles. Bien que certains organismes tels que la Banque interaméricaine de développement et la Banque islamique de développement proposent des financements à long terme pour les biens manufacturés et les biens

d'équipement, la majeure partie des crédits qu'ils accordent et qui sont prélevés sur leurs propres ressources vont en priorité au financement d'exportations de marchandises non traditionnelles à destination des pays développés, sous la forme de crédits à court et à moyen terme. De plus, ces mécanismes régionaux n'ont pas été en mesure de se procurer des ressources supplémentaires auprès des marchés financiers internationaux en vue de financer le commerce. Compte tenu des faiblesses évoquées plus haut et de l'importance de la demande de crédits commerciaux, il a été proposé de créer un mécanisme interrégional de financement des échanges de marchandises non traditionnelles entre pays en développement. Cette proposition est actuellement examinée au sein de la structure intergouvernementale de la CNUCED.

14. Pour ce qui est de la création d'un forum des débiteurs, bien que les pays en développement aient reconnu les avantages que comportait cette proposition, les pays débiteurs ont continué de mener des négociations au cas par cas, car cette dernière approche leur permet d'obtenir des résultats immédiats – alors que des négociations concertées ne porteraient leurs fruits qu'à long terme – et de faire preuve de davantage de souplesse dans leurs propres négociations. Actuellement, la coopération entre pays en développement en matière de dette extérieure se limite, la plupart du temps, à des consultations et à un échange de données d'expérience. Par exemple, en mai 1993, un séminaire régional sur la conversion de la dette a été organisé conjointement par le Système économique latino-américain, la CNUCED et le PNUD, à Tegucigalpa (Honduras). Ce séminaire, auquel ont participé 22 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a été consacré à l'examen de l'expérience acquise par ces pays en matière de conversion de la dette publique et des dettes commerciales, ainsi qu'à l'étude des moyens à mettre en oeuvre pour favoriser des accords de ce type. A l'issue du séminaire, le Gouvernement équatorien a fait une proposition importante : accueillir une réunion consultative de haut niveau entre les créanciers du Club de Paris et les pays débiteurs d'Amérique latine, en novembre 1993 à Quito (Equateur). Une proposition analogue a été formulée par le pays qui préside actuellement le Mouvement des pays non alignés concernant le rôle de la coopération Sud-Sud dans le cadre du règlement du problème de la dette (voir annexe, par. 2 et 3). Une réunion d'experts financiers s'est tenue à Jakarta (Indonésie), en mai 1992, dans le cadre des efforts déployés par le Groupe des 15 pour élaborer des stratégies communes face au problème de la dette extérieure⁸.

15. Malgré l'enthousiasme qu'elle a d'abord soulevé parmi les pays en développement dans les années 70, la proposition visant à créer une banque du Sud n'a pas abouti, certains pays ayant estimé que les activités envisagées étaient trop ambitieuses et importantes. Certaines de ces activités, telles que le financement du développement et les appuis à la balance des paiements, auraient empiété sur le domaine de compétence de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. De plus, cette proposition reposait sur l'hypothèse que les pays en développement disposant d'excédents financiers, notamment les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, se chargeraient de financer la banque. Or ces pays se sont trouvés dans une situation de déficit au milieu des années 80. C'est pourquoi on a fort peu progressé depuis la publication du rapport de la Commission Sud et la formulation de sa recommandation. Malgré les difficultés qu'elle implique, la proposition visant à créer une banque du Sud a contribué à faire prendre conscience de la nécessité d'instaurer une coopération financière entre les pays du Sud.

IV. LES ECHANGES SUD-SUD

Recommandations de la Commission Sud

Il convient d'utiliser à bon escient le cadre créé par le Système global de préférences commerciales entre pays en développement en vue de faciliter et de promouvoir toutes les formes d'échanges Sud-Sud. Il est urgent de développer et d'approfondir le Système global. Il faudrait veiller à élaborer un calendrier et un programme d'action afin que, d'ici l'an 2000, une part sensible des échanges entre pays en développement se fasse dans le cadre du Système global. Il convient également de mettre en marche un processus d'examen et de négociations périodiques.

Mise en oeuvre

16. Le Système global de préférences commerciales sert de cadre aux concessions commerciales négociées entre les pays en développement membres du Groupe des 77. Il constitue donc un instrument important de promotion des échanges en particulier et de coopération économique en général entre les pays en développement. L'encadré 2 fait le point sur le Système global.

17. Un événement important a été l'adoption, le 21 novembre 1991, lors de la Réunion ministérielle de Téhéran (République islamique d'Iran) consacrée au Système global, de la Déclaration de Téhéran concernant le lancement du deuxième cycle de négociations sur le Système global qui vise à faciliter l'adhésion d'autres pays à l'accord et à développer les échanges de concessions commerciales. La Déclaration de Téhéran prévoyait de créer un Comité de négociation pour la deuxième série de négociations et précisait que celles-ci devaient se conclure, en principe, avant juillet 1994 au plus tard. Après quoi, le Comité de négociation devrait tenir une réunion ministérielle. (On s'est félicité de la proposition du Gouvernement cubain d'accueillir cette réunion.) Le Comité de négociation a créé quatre groupes de négociation qui ont commencé leurs travaux en mars 1993 dans les domaines d'intérêt suivants : futures adhésions, négociations par produit, négociations tarifaires générales, mesures commerciales directes, et accords non tarifaires et sectoriels.

Encadré 2

Le système global

Le Système global de préférences commerciales a été considéré comme la pierre angulaire de la coopération économique entre pays en développement. L'Accord sur le Système global de préférences commerciales a été signé par 48 pays en développement qui ont échangé des concessions tarifaires au cours de la première série de négociations. Les parties ont convenu de s'octroyer mutuellement, sur une base multilatérale, les concessions obtenues sur 1 700 lignes tarifaires environ. L'Accord est entré en vigueur le 19 avril 1989 entre les 40 pays qui l'avaient ratifié : Algérie, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Brésil, Cameroun, Chili, Cuba, Equateur, Egypte, Ghana, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Nigéria,

Encadré 2 (suite)

Pakistan, Pérou, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Viet Nam, ex-Yougoslavie et Zimbabwe. Depuis cette date, le Comité des participants au Système global a rempli la fonction d'organe directeur de l'Accord, et le Système global a servi de cadre à de nombreuses transactions commerciales.

18. La première série de négociations sur le Système global s'est tenue dans le cadre d'un projet de coopération technique financé depuis 1984 par le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération économique entre pays en développement, que l'on a par la suite appelé Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement, la CNUCED ayant fait office d'agent d'exécution. Le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero a également servi à appuyer financièrement le fonctionnement du Système global, la mise en oeuvre de l'Accord et le déroulement de la deuxième série de négociations. Le renforcement du Système global en particulier et des échanges Sud-Sud en général continue de bénéficier du soutien du Groupe des 77⁹ et de l'Organisation des Nations Unies.

19. Outre son appui au Système global, la CNUCED a également appuyé les initiatives prises en matière commerciale par des groupements sous-régionaux tels que la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), la CEDEAO, la ZEP et le Conseil de coopération du Golfe (CCG) (voir également sect. IX, par. 58). Le PNUD apporte un soutien sous la forme d'activités visant à mettre en correspondance les capacités et les besoins, de séminaires spécialisés et d'une aide financière au développement d'un réseau d'informations commerciales dans le Sud. Il appuiera trois ateliers consacrés aux échanges Sud-Sud devant se tenir en 1993 en Amérique latine et dans la région des Etats arabes. Les commissions régionales ont toujours apporté leur soutien aux activités de promotion du commerce entre leurs Etats membres respectifs. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), par exemple, a appuyé les efforts de promotion des échanges déployés par la Ligue des Etats arabes, le Fonds monétaire arabe et la Société interarabe de garantie des investissements.

20. Après être passé de 142 milliards de dollars en 1980 à 117 milliards de dollars en 1986, le montant global des échanges Sud-Sud a atteint 221 milliards de dollars en 1991. Malgré cette augmentation, les échanges Sud-Sud continuent d'être le maillon faible du commerce mondial : ils ont représenté 6 % environ du commerce mondial en 1991, tandis que la part des échanges Nord-Nord s'élevait à 54 % environ (voir tableau). Les échanges réalisés dans le cadre des groupements d'intégration régionale et sous-régionale réunissant des pays en développement représentent une part importante du volume global des échanges Sud-Sud. En général, dans la plupart des mécanismes d'intégration, tant le volume que l'importance relative de ces échanges restent modestes, même si le niveau élevé atteint en 1981 a été dépassé en 1990, après de nombreuses années de stagnation, voire de baisse. Exception faite du Marché commun centraméricain

(MCCA), de l'ALADI et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dans la plupart des organisations la part des échanges effectués à l'intérieur des groupes reste nettement inférieure à 10 % du volume total des échanges de ces groupes (voir tableau, sect. C). De plus, les Etats membres des groupements d'intégration ont tendance à commercer davantage avec des pays en développement qui n'en sont pas membres qu'entre eux-mêmes. Pour remédier à cette faiblesse manifeste, un certain nombre d'initiatives, outre le Système global de préférences commerciales, liées aux processus d'intégration économique régionale et sous-régionale en cours dans le Sud, ont été prises; elles pourraient avoir un impact sur le développement des échanges Sud-Sud (voir discussion à la section IX).

Le maillon faible : les échanges Sud-Sud

A. Répartition du commerce mondial (1991)

	Commerce mondial	Sud-Sud	Sud-Nord	Nord-Nord	Divers
Valeur(en millions de dollars E.-U.)	3 507 757	221 280	965 122	1 902 395	427 960
Part (pourcentage)	100,0	6,3	27,3	54,2	12,2

B. Répartition des échanges du Sud (1991)

	Total	Sud-Sud	Sud-Nord	Divers
Valeur (en millions de dollars E.-U.)	1 323 966	221 280	965 122	146 564
Part (pourcentage)	100,0	16,7	72,2	11,1

C. Echanges à l'intérieur des groupes (1990)

Groupements ^a	Valeur des échanges à l'intérieur des groupes (en millions de dollars E. U.)	Part des échanges à l'intérieur des groupes dans les exportations totales des groupements (pourcentage)	Part des exportations des groupes vers les pays en développement (pourcentage)
CEDEAO	1 280	6,1	14,0
CEPGEL	7	0,6	11,0
UDEAC	180	1,5	17,9
MCCA	664	15,8	25,5
CARICOM	273	4,0	25,5
ALADI	11 670	10,4	20,4
Groupe andin	1 192	3,8	21,6
AMASE	26 290	18,5	38,3
OCE	1 680	4,5	26,0

Source : Secrétariat de la CNUCED.

^a Voir début du document pour l'explication des sigles et la composition des organisations.

V. COOPERATION EN MATIERE DE PRODUITS DE BASE

Recommandations de la Commission Sud

Afin d'améliorer leur position sur les marchés mondiaux des produits de base par la gestion de l'offre ou par d'autres moyens, les producteurs du Sud devraient envisager de toute urgence de renforcer les associations de producteurs existantes et d'en créer de nouvelles. Les producteurs des trois boissons tropicales - thé, café et cacao - devraient en particulier élaborer un vaste programme de coopération. Le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés devraient fortement appuyer ces initiatives.

Mise en oeuvre

21. Ayant dû entreprendre de renégocier la plupart des accords internationaux sur les produits de base à partir d'août 1991, la communauté internationale a été amenée à axer son attention sur ces produits, notamment sur la négociation d'accords de succession entre producteurs et consommateurs. Cinq réunions ont été organisées sur la négociation d'un accord destiné à remplacer l'Accord international sur le cacao de 1986 arrivant à expiration le 30 septembre 1993. L'Accord international sur le café de 1983 qui doit expirer le 30 septembre 1993 est en cours de renégociation. L'Accord international sur le sucre négocié en 1992 est provisoirement entré en vigueur le 20 janvier 1993. L'Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table de 1986 devait expirer le 31 décembre 1993 mais la Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive et les olives de table a, à l'issue d'une réunion tenue à Genève (Suisse) en mars 1993, adopté un protocole portant modification et prorogation de l'Accord jusqu'à fin 1998. L'Accord international sur le caoutchouc naturel de 1987 doit expirer le 28 décembre 1993 à moins qu'il ne soit reconduit. S'agissant de l'Accord international sur les bois tropicaux de 1983 qui a été prorogé jusqu'au 31 mars 1994, une conférence des Nations Unies chargée de préparer un accord destiné à le remplacer a été convoquée en avril 1993 et a affirmé sa volonté de parvenir à un tel accord. La deuxième session de cette conférence s'est tenue du 21 au 25 juin 1993 à Genève et une troisième session est prévue du 4 au 8 octobre 1993. La plupart de ces négociations internationales sur les produits de base ont été menées sous les auspices de la CNUCED, ce qui témoigne du rôle d'appui bien établi que joue l'ONU pour les questions relatives aux produits de base.

22. Dans le contexte des négociations susmentionnées, et afin de défendre leurs intérêts, les associations intergouvernementales de producteurs se sont employées à promouvoir des plans de rationalisation de l'offre compte tenu de l'excès considérable de l'offre par rapport à la demande (café et cacao) et de la baisse continue des cours de la plupart des produits de base. Ces négociations ont également donné l'occasion de renforcer la coopération entre les pays en développement producteurs, ce qui a débouché sur la formulation de positions de négociation communes. En fait, la coopération entre producteurs a acquis une importance accrue, eu égard aux difficultés rencontrées dans certaines négociations internationales sur les produits. A cet égard, le pays assurant la présidence du Mouvement des pays non alignés a proposé que les Etats membres encouragent la revitalisation des accords internationaux sur les produits de base et développent la coopération entre producteurs [voir annexe,

par. 7 a), b) et c)]. Des politiques de production qui feront l'objet d'un accord entre les pays en développement ont été avancées comme formules de remplacement éventuelles des dispositions économiques plus traditionnelles concernant le cacao et le café et il est proposé d'instaurer une coopération plus étroite entre producteurs en tant que moyen de faire face à une impasse éventuelle dans la renégociation de l'Accord international sur le caoutchouc naturel de 1987. A long terme, la coopération entre producteurs est indispensable pour améliorer conjointement les caractéristiques structurelles et promouvoir le développement de leurs marchés de produits de base.

23. S'agissant de l'évolution de la situation en ce qui concerne les associations existantes de producteurs de produits de base agricoles, un groupe intergouvernemental sur le thé créé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) offre notamment aux producteurs une instance où ils examinent les faits nouveaux intervenus récemment sur le marché international du thé, évaluent les perspectives annuelles en matière de production et de commerce de thé et suivent l'évolution de la situation dans d'autres instances présentant de l'intérêt pour le travail du Groupe. Il a tenu sa dixième session à Rome en juin 1992.

24. En ce qui concerne le café, l'Organisation africaine et malgache du café a participé activement en tant que groupe aux négociations menées dans le cadre du Conseil international du café en vue de conclure un nouvel accord international sur le café. Il a été souligné que les pays producteurs de café du Sud ont besoin de clauses économiques destinées à régler le marché et à leur assurer les recettes d'exportation minimales nécessaires pour financer leur développement. L'Organisation interafricaine du café (OIAF) participe également à ces négociations et continue de parrainer activement des programmes et séminaires de formation à l'intention des producteurs en vue d'améliorer les techniques de commercialisation, et de relever les normes de qualité.

25. En ce qui concerne le cacao, la cinquante-cinquième Assemblée générale de l'Alliance des pays producteurs de cacao qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) en octobre 1992 a approuvé la Déclaration de Kuala Lumpur sur la politique de production, ce qui a permis de créer un comité permanent de la production, composé de tous les membres de l'Alliance ainsi que d'Etats non membres et doté d'un mandat approprié consistant notamment à définir des mesures efficaces et un plan d'action en vue de restaurer de façon durable l'équilibre entre l'offre et la demande de cacao dans un délai raisonnable.

26. L'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel participe activement en tant que groupe aux travaux de renégociation de l'Accord international sur le caoutchouc naturel de 1987. Au cours de ses réunions tenues au niveau ministériel en 1991 et 1992, l'Association a demandé instamment que l'Accord de 1987 soit renégocié en temps opportun et réitéré que l'accord destiné à le remplacer devrait, outre la stabilisation des prix, convenablement tenir compte des objectifs de développement.

27. Des entretiens sont en cours au sein de la Communauté internationale du poivre (Brésil, Indonésie, Malaisie, Inde), et entre un certain nombre de pays producteurs de poivre, sur l'adoption de mesures visant à soutenir les cours du poivre qui sont tombés à des niveaux extrêmement bas (les cours moyens sont tombés d'environ 6 000 dollars en 1985 à environ 1 753 dollars en 1993).

VI. COOPERATION ENTRE LES ENTREPRISES

Recommandations de la Commission Sud

Il convient d'encourager la coopération entre les entreprises commerciales du Sud aux échelons bilatéral, sous-régional, régional et interrégional. Tous les pays en développement devraient adopter des mesures juridiques, techniques et fiscales visant à encourager les entreprises communes et la conclusion d'accords de transfert de technologie entre les entreprises du Sud. Ils devraient accorder un traitement préférentiel aux flux d'investissements et de technologie en provenance d'autres pays en développement. Il faudrait adopter un code de conduite des entreprises multinationales du Sud et de transfert de technologie, dans lequel seraient énoncés les droits et obligations de toutes les parties. Les entreprises commerciales et industrielles du Sud devraient être intégrées au courant dominant de la coopération Sud-Sud et il faudrait accorder la priorité à la création et au bon fonctionnement de l'Association des chambres de commerce et d'industrie du tiers monde. Le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés devraient créer un comité permanent composé de représentants des gouvernements et d'hommes d'affaires pour examiner régulièrement la question de la coopération entre les entreprises.

Mise en oeuvre

28. Les pays en développement ont redoublé d'efforts en vue de promouvoir la coopération au niveau des entreprises, notamment par la création de coentreprises et l'organisation de réunions des chambres de commerce et d'industrie et des entreprises commerciales, ainsi que par la création de telles associations. La première réunion des chambres de commerce et d'industrie du Groupe des 77 qui s'est tenue en 1988 à Rio de Janeiro avec l'appui de la CNUCED et du PNUD a été suivie d'autres réunions annuelles à New Delhi (1989), Harare (1990), La Havane (1991) et Jakarta (1992). Un comité directeur responsable de la préparation des réunions annuelles assure le suivi des décisions prises à ces réunions. Le processus de création d'entreprises multinationales entre pays en développement s'est poursuivi; il s'étend à divers secteurs notamment l'extraction minière, l'industrie, la production alimentaire, la banque, les transports et d'autres services. Le capital de ces entreprises est souscrit par des investisseurs publics ou privés originaires des régions où sont établies les entreprises ou par des investisseurs originaires d'autres régions en développement. Air Afrique¹⁰, la participation du Fonds de la CEDEAO à ECOBANK, la participation de la Banque islamique de développement à la Société nationale industrielle et minière et la participation de la société andine de développement à la Compañía Andina de Comercio Exterior (Société andine du commerce extérieur) constituent des exemples de ce type de souscription.

29. Plusieurs missions, réunions et séminaires ont été organisés à l'intention des entreprises commerciales des pays en développement afin de promouvoir la coopération entre elles, et entre ces entreprises et les gouvernements. Par exemple, la CNUCED et le PNUD ont contribué¹¹ au financement et à l'organisation d'une réunion des entreprises commerciales africaines tenue en juin 1991, laquelle a débouché sur la création en décembre 1991 de l'Association des

entreprises commerciales africaines; d'une réunion d'entreprises d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe, tenue en mai 1992 à La Havane afin de discuter des moyens de promouvoir la coopération entre les entreprises et l'expansion du commerce; et d'une réunion d'entreprises commerciales de pays d'Asie et d'Amérique latine situés en bordure du Pacifique, tenue en novembre 1992 à Santiago en vue de promouvoir le développement des affaires et la coopération entre ces entreprises. Toujours dans le cadre de la coopération sous-régionale entre pays en développement, on a notamment organisé des foires commerciales et des réunions entre entreprises et hommes d'affaires en vue de promouvoir les contacts et les transactions commerciales. Par exemple, 268 entreprises basées en dehors de la République-Unie de Tanzanie et 311 entreprises sises dans ce pays ont exposé à la quatrième Foire commerciale de la Zone d'échanges préférentiels tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en juillet 1992. Cette foire a donné l'occasion d'organiser un atelier sur l'industrie textile dans la sous-région, une série de rencontres entre vendeurs et acheteurs et un colloque réunissant des ministres et des hommes d'affaires pour discuter des problèmes d'intégration dans la sous-région.

30. Au niveau mondial, la deuxième réunion d'hommes d'affaires du Groupe des 15 s'est tenue à Dakar (Sénégal) en novembre 1992. A cet égard, le Zimbabwe a offert par ailleurs de coordonner un projet du Groupe des 15 sur la création d'un forum des affaires et des investissements des pays en développement. Le South Investment Trade and Technology Data Exchange Centre (SITTDEC) (Centre d'échange de données sur les investissements, le commerce et la technologie du Sud), projet du Groupe des 15 visant à renforcer les capacités des pays du Sud en matière de collecte, de classification et de diffusion de données sur la promotion du commerce Sud-Sud, les flux d'investissements et le transfert de technologie a été créé en Malaisie. La base de données du SITTDEC contient actuellement plus de 7 000 documents se rapportant essentiellement au commerce. La première réunion du Conseil d'administration du Centre s'est tenue à Dakar en novembre 1992. Dans un effort similaire, la CESAP, la CNUCED, le PNUD et le Gouvernement de la République de Corée coopèrent actuellement au lancement d'un service régional d'information et de promotion des investissements en Asie et dans le Pacifique. Un plan de travail a été adopté en 1992 afin de favoriser la création de ce service en 1993.

31. Outre l'appui des organismes des Nations Unies mentionnées dans les paragraphes précédents, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) n'a cessé d'accorder une attention particulière aux questions relatives à la promotion de la coopération Sud-Sud. En réponse à l'appel en vue d'accroître le financement de la coopération Sud-Sud, des programmes multinationaux financés par plusieurs donateurs, tel le programme régional pour l'automatisation industrielle du secteur des biens d'équipement en Amérique latine, ont été créés. Ce programme fait partie du Programme de coopération régionale pour le redressement industriel de l'Amérique latine et des Caraïbes qui vise également à promouvoir le potentiel de coopération technique entre pays en développement dans les domaines tels que la sous-traitance industrielle et la gestion de l'entretien informatisée de l'industrie sidérurgique. L'ONUDI a entrepris des activités similaires en Afrique, notamment la mise au point d'un programme de démonstration sur l'utilisation des ressources en biomasse locales pour répondre aux besoins en matière d'énergie dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. L'ONUDI a également coopéré avec des groupements sous-régionaux tels que l'Union du Maghreb arabe (UMA) pour

promouvoir des coentreprises industrielles, le Conseil de coopération du Golfe pour exécuter un programme sous-régional de développement des petites et moyennes entreprises, et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) pour assurer le suivi de l'exécution de 104 projets industriels. Par ailleurs, l'ONUDI a organisé en 1992 quelque 26 réunions et ateliers régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la CEPD/CTPD. Ces réunions, auxquelles des institutions publiques et privées étaient encouragées à participer afin de renforcer la coopération entre les entreprises, ont porté sur un grand nombre de domaines techniques (machines-outils, fibres synthétiques, pétrochimie). Cette coopération est également renforcée par le recours à des fonds d'affectation spéciale de l'ONUDI utilisé comme moyens de financement¹².

VII. SECURITE ALIMENTAIRE

Recommandations de la Commission Sud

Il faudrait engager un processus continu pour examiner les questions relatives à la sécurité alimentaire et autres questions connexes et pour coordonner aux niveaux sous-régional, régional et interrégional les politiques et initiatives en matière de sécurité alimentaire. Il convient d'accorder une attention particulière à la création d'entreprises communes de recherche et de production dans l'agro-industrie et la production alimentaire. Les pays en développement exportateurs de denrées alimentaires devraient convenir d'accorder la priorité aux besoins des pays en développement importateurs en période de pénurie. Au niveau des régions ou des sous-régions, il faudrait prendre des dispositions pour coordonner les stocks nationaux de produits alimentaires et créer des réserves communes de denrées alimentaires pour les situations d'urgence. Les pays du Sud devraient formuler en commun un programme à long terme pour aider l'Afrique à faire face à ses besoins alimentaires et à accroître la production alimentaire.

Mise en oeuvre

32. La sécurité alimentaire consiste à garantir à tous et en tout temps l'accès à des produits alimentaires en quantité suffisante pour mener une vie active et saine. Elle revient à assurer la stabilité de l'approvisionnement alimentaire (grâce à la production intérieure ou aux importations) et à donner à tous les ménages l'accès aux denrées alimentaires dont ils ont besoin et qu'ils produisent eux-mêmes ou qu'ils achètent. A cet égard, au nombre des principaux problèmes que rencontrent les pays en développement et la communauté internationale, il convient de noter la fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la vie, la création de familles et de communautés autonomes et la nécessité croissante de fournir rapidement et efficacement des secours alimentaires à ceux qui en ont besoin, à mesure qu'augmente le nombre des victimes des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Cette aide alimentaire présente un avantage intrinsèque par rapport aux autres formes d'assistance : aucune autre forme d'assistance n'implique le transfert directement aux pauvres d'une aussi grande quantité de ressources.

33. La nécessité de lutter contre l'insécurité alimentaire (insuffisance de produits alimentaires) s'impose de plus en plus aux pays en développement, qui

accordent désormais la priorité à ce problème. Par exemple, le pays assurant la présidence du Mouvement des pays non alignés a proposé de convoquer une conférence des ministres de l'alimentation et de l'agriculture en vue de formuler des politiques en matière de sécurité alimentaire (voir annexe, par. 4 et 5). Dans la région de l'Asie, les principaux objectifs de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) sont de renforcer la sécurité alimentaire dans ses Etats membres et, à cette fin, une réserve de sécurité alimentaire de l'ASACR a été créée aux termes d'un accord signé en août 1988. Cette réserve, qui s'élève à 240 000 tonnes, doit être utilisée lorsque des Etats membres se trouvent en situation d'urgence alimentaire. De même, outre qu'elle a créé et s'emploie à maintenir une réserve de sécurité alimentaire de 53 000 tonnes de riz, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) participe à de nombreux efforts de coopération dans le domaine de l'agriculture, y compris les activités visant à accroître la production alimentaire et à prévenir les pertes après récolte dans les Etats membres. (D'autres initiatives similaires sont décrites plus loin.)

34. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) sont, de par leur mandat, des organismes des Nations Unies s'intéressant aux questions de sécurité alimentaire. Dans ses activités, la FAO accorde la priorité à la coopération économique et technique Sud-Sud, eu égard à l'intérêt croissant que manifestent les gouvernements des pays en développement pour les mécanismes de coopération visant à renforcer la sécurité alimentaire. Cette démarche a été soulignée dans le plan d'action de la FAO pour la sécurité alimentaire mondiale et le Pacte mondial de sécurité alimentaire. La FAO appuie activement et effectue des études sur la formulation de stratégies et politiques mondiales et régionales de développement agricole et fournit une assistance technique dans ce domaine. A cet égard, elle a notamment : a) appuyé une entreprise commune des trois organisations sous-régionales, à savoir l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Zone d'échanges préférentiels (ZEP), visant à formuler une stratégie et un programme d'action sous-régionaux de sécurité alimentaire mettant particulièrement l'accent sur la promotion du commerce régional de produits alimentaires; b) préparé des études, dans le cadre de l'assistance multisectorielle à la CEDEAO, en vue d'élaborer une stratégie de sécurité alimentaire sous-régionale axée sur des mécanismes plus rationnels d'exploitation et de gestion des stocks de sécurité alimentaire, et de stockage des produits alimentaires au niveau régional; c) aidé l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à élaborer un programme agricole commun africain; et d) aidé l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) à formuler une stratégie et un programme d'action sous-régionaux de sécurité alimentaire¹³.

35. La FAO collabore également avec les pays en développement et leurs groupements sous-régionaux à l'exécution de leurs projets de sécurité alimentaire. Par exemple, elle a aidé a) le secrétariat du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) à créer un service régional de sécurité alimentaire; b) l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement à créer un système régional d'alerte rapide et d'information sur la situation alimentaire (EWFIS) qui utilise les informations par satellite obtenues auprès du Centre régional de télédétection à Nairobi, ainsi que d'autres types d'informations relatives à la sécurité alimentaire, par exemple, sur les prix et la nutrition, fournies par

les Etats membres de l'Autorité intergouvernementale pour assurer l'alerte rapide; et c) la Communauté de développement de l'Afrique australe à mettre en place des systèmes nationaux et régionaux d'alerte rapide destinés à avertir à temps les Etats membres de l'imminence de pénuries ou d'excédents de denrées alimentaires. Un service régional d'alerte rapide, financé conjointement par les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et les donateurs a été créé à Harare (Zimbabwe) afin de coordonner les activités du système régional d'alerte rapide de la Communauté (REWS). Pour appuyer ce système, la FAO fournit également une assistance technique en vue de la création d'un centre régional de télédétection de la Communauté de développement de l'Afrique australe qui sera chargé de fournir des informations par satellite aux systèmes d'alerte rapide.

VIII. COOPERATION DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Recommandations de la Commission Sud

Il convient de donner la priorité à l'identification et au développement de centres d'études avancées sélectionnés, notamment dans les domaines suivants : sciences fondamentales, sciences de l'ingénieur, médecine, gestion et administration publique. Il faut également créer une fondation pour l'octroi de bourses de perfectionnement dans le Sud en vue de favoriser la mobilité des étudiants, enseignants, chercheurs et autres personnels techniques entre les pays en développement.

Le Sud devrait élaborer une stratégie de coopération scientifique axée sur les principaux domaines d'intérêt où recherche et innovation sont susceptibles d'engendrer des bénéfices tangibles grâce à la mise en commun des ressources. Le Centre pour la science et la technologie des pays non alignés et autres pays en développement devrait être invité à concevoir en coopération avec l'Académie des sciences du tiers monde et d'autres institutions scientifiques du Sud, un programme visant à coordonner la recherche scientifique et technique des pays du Sud dans les domaines de base identifiés. Il convient de se préoccuper tout particulièrement d'encourager des activités conjointes de recherche-développement dans des domaines clefs de la technologie de pointe tels que la biotechnologie, l'informatique et la science des matériaux. Il faudrait par ailleurs identifier les institutions du Sud qui se distinguent par le haut niveau de leurs recherches et la qualité de leurs installations en vue d'y former des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens originaires d'autres pays du Sud dans le cadre d'un programme de coopération.

Mise en oeuvre

36. En ce qui concerne l'éducation, la coopération entre les pays du Sud est une importante facette des efforts déployés pour mettre davantage en valeur les ressources humaines. Les pays du Sud peuvent mutuellement tirer parti de leur expérience en analysant les raisons des échecs des projets de développement de l'éducation et, du fait qu'ils se trouvent dans des situations similaires, en tirer ensemble les leçons pour s'inspirer des projets qui ont donné de bons

résultats, par exemple dans la production de matériels d'enseignement peu onéreux. En outre, vu la pénurie de ressources humaines hautement qualifiées, il est indispensable d'en faire le meilleur usage possible. Il convient donc de trouver les moyens de faciliter les déplacements d'experts entre les pays du Sud et le recours à leurs services dans ces pays. On met actuellement au point des accords entre établissements d'enseignement visant à encourager la mobilité des experts, enseignants et étudiants d'un pays à l'autre. Des accords analogues, visant à renforcer les projets conjoints Sud-Sud en matière d'éducation pourraient aussi être élaborés. La coopération aux niveaux régional et sous-régional, par exemple en matière de conception de programmes et matériels scolaires, va également dans le sens de ces efforts et aide à faire baisser les coûts. De même, les projets régionaux, la constitution de réseaux et les accords de jumelage appuient dans une large mesure le renforcement d'instituts appelés à devenir des centres d'études avancées dans certaines spécialités.

37. Le Groupe des 15 a dans ce secteur plusieurs plans : a) l'Inde a offert de mettre sur pied au Sénégal, à l'intention du Groupe des 15 et d'autres pays en développement de la région d'Afrique, un centre de perfectionnement dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation, de la gestion des eaux, des industries agro-alimentaires et de l'artisanat traditionnel; b) l'Inde a aussi proposé de créer à New Delhi un centre de formation aux activités informatiques et à la création de logiciels à l'intention de candidats du Groupe des 15 et d'autres pays en développement. Le coût en serait entièrement pris en charge par l'Inde. Les frais de voyage des stagiaires seraient à la charge des pays qui les parrainent tandis que les dépenses associées à leur formation au centre seraient couvertes par l'Inde¹⁴.

38. En ce qui concerne la science et la technologie, la coopération entre pays en développement s'est d'une manière générale accentuée ces dernières années. Cela est dû au fait que les décideurs sont devenus sensibles à la nécessité d'unir leurs efforts pour promouvoir les transferts de technologie et le développement, échanger des idées et explorer les options qui s'offrent en matière de politique technologique, ainsi que pour identifier de nouvelles modalités de coopération technologique aux échelons régional et interrégional. La plupart des associations de coopération régionale et sous-régionale des pays en développement ont ainsi introduit de nouvelles dispositions dans leurs traités et programmes concernant la coopération scientifique et technique. Dans ces grands secteurs, certaines des priorités retenues concernent la mise au point de dispositifs adaptés à une coopération active Sud-Sud, la diffusion de technologies intéressant tout particulièrement les petites et moyennes entreprises, l'amélioration des interactions entre entreprises et établissements universitaires pour encourager l'utilisation des technologies pertinentes et l'application des résultats de la recherche ainsi que les échanges de données d'expérience et l'élargissement des possibilités de formation.

39. Le Groupe des 15 a travaillé au lancement d'un certain nombre de projets scientifiques et techniques. Ainsi, après l'approbation par le Groupe, à sa première réunion, du projet de création de banques de gènes de plantes médicinales et aromatiques, ce dernier a considérablement progressé. Trois coordonnateurs régionaux ont été nommés, à savoir l'Egypte pour la région d'Afrique, le Brésil pour la région d'Amérique latine et l'Inde pour celle de l'Asie. L'Inde en est aussi le coordonnateur général. A la réunion des coordonnateurs régionaux et du Comité consultatif et scientifique, un plan

d'action en vue de sa mise en oeuvre a été examiné de manière approfondie. Un inventaire des plantes médicinales et aromatiques importantes est en cours. L'Inde a préparé un modèle d'inventaire qui a été distribué à tous les pays du Groupe des 15. Les experts sont convenus qu'il fallait créer d'urgence un fonds d'affectation spéciale doté de 500 000 dollars des Etats-Unis (pour faciliter la mise en oeuvre des recommandations tendant à l'organisation de cours de formation, projets communs, séminaires et ateliers ainsi que de modalités de recours aux services de consultants en vue d'aider divers pays à mettre en place des banques de gènes). Le mode de fonctionnement de ce fonds d'affectation spéciale a également été établi d'un commun accord. Une autre activité menée dans ce domaine a trait aux nouvelles sources d'énergie. Cinq projets relatifs à l'énergie solaire – portant sur l'éclairage, la réfrigération, le chauffage, le séchage et une banque de données – ont été arrêtés lors d'une réunion du Groupe d'experts du Groupe des 15 tenue à New Delhi en septembre 1992, où l'on a aussi désigné les coordonnateurs de pays correspondants. Des centres de liaison ont également été institués dans chacun des pays du Groupe des 15¹⁵.

40. L'Organisation des Nations Unies a aidé les pays en développement et leurs institutions à favoriser les progrès de l'éducation, de la science et de la technologie par le biais de la coopération Sud-Sud. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) y contribue aussi par le biais d'un certain nombre de programmes, comités, projets internationaux et publications tels que :

a) Le Programme régional pour l'universalisation et la rénovation de l'enseignement primaire et l'élimination de l'illettrisme en Asie et dans le Pacifique; le Programme régional pour l'universalisation et la rénovation de l'enseignement primaire et l'élimination de l'illettrisme dans les Etats arabes avant l'an 2000; le Grand projet dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Programme régional pour l'élimination de l'illettrisme en Afrique; enfin, les réseaux régionaux et sous-régionaux d'innovation éducative pour le développement (Afrique, Etats arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe);

b) Le Comité consultatif régional sur la rénovation de l'enseignement de la science et de la technologie en Afrique et le Comité consultatif sur la coopération régionale en matière d'éducation en Asie et dans le Pacifique;

c) Le Projet 2000+ sur l'éducation scientifique pour tous; le Projet international de l'UNESCO pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC) et le Projet jumelage des universités (UNITWIN)/programme de chaires de l'UNESCO;

d) Les publications intitulées : Rapport sur l'éducation dans le monde, perspectives et études à l'étranger.

L'UNESCO apporte aussi une contribution dans ce domaine par le biais des services d'information et de documentation sur l'éducation fournis par son secrétariat, ses instituts et ses unités hors siège. La coopération Sud-Sud est également encouragée et renforcée par le biais des conférences régionales de ministres de l'éducation et de responsables de la planification économique ainsi que grâce à des ateliers, séminaires, réunions et cours de formation régionaux et sous-régionaux consacrés à des domaines et sujets essentiels. L'assistance

directe de ce type octroyée en 1992 aux pays en développement a notamment consisté à organiser en Amérique latine et dans les Caraïbes 40 cours de formation, séminaires et ateliers dans les domaines des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur, qui ont rassemblé plus de 500 participants; 25 activités de formation en Asie et dans le Pacifique, avec la participation de 410 experts; la création en Afrique, par le truchement du réseau Biologie et fertilité du sol tropical (TSBF) parrainé par l'UNESCO, d'un programme visant à améliorer les capacités de recherche et de formation des universités du Kenya, du Mozambique, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe; enfin, des séminaires et conférences de formation dans les Etats arabes¹⁶. Outre les activités de l'UNESCO, d'autres organismes des Nations Unies ont prêté en la matière un important concours dans leur propre domaine de compétence. Le PNUD, par exemple, renforcera au cours du cycle de programmation 1992-1996 son appui à un certain nombre d'institutions qui seront choisies pour leur potentiel ou les compétences qu'elles peuvent mettre au service des activités de CTPD dans les secteurs intégrés prioritaires en matière d'éducation.

41. Le programme UNITWIN/Chaires de l'UNESCO a pour objet de développer un réseau universitaire et d'autres modalités de liaison dans le but de promouvoir le développement institutionnel et de faciliter les échanges de données d'expérience et de compétences techniques, ainsi que de personnel et d'étudiants. Le projet Chaires de l'UNESCO prévoit la création, en association avec des universités et d'autres organismes appropriés, de chaires d'enseignement supérieur permettant à des universitaires invités de dispenser les connaissances de base indispensables au développement de centres d'études avancées dans des disciplines et domaines cruciaux relatifs au développement durable, tels que l'éducation, la science et la technologie. Environ 52 chaires de l'UNESCO ont été créées ou sont en cours de création dans le monde. Ainsi, une chaire de l'UNESCO a été créée à l'Université nationale d'Asunción (Paraguay) avec l'aide de toutes les universités d'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay.

42. Beaucoup de décideurs des pays en développement ont besoin d'être sensibilisés davantage tant à l'importance de la technologie industrielle qu'aux possibilités d'en tirer profit grâce à la coopération Sud-Sud. L'éventail des possibilités qu'offre une telle coopération en matière d'acquisition, de perfectionnement et d'utilisation de la technologie aux fins du développement industriel apparaît à l'évidence dans un certain nombre d'activités qui peuvent être classées en fonction des quatre principaux objectifs technologiques des pays en développement, à savoir la gestion du progrès technologique, le développement de capacités technologiques nationales (endogènes), le développement de capacités d'acquisition de technologie et une circulation adéquate des informations technologiques.

43. La politique technologique comprend un ensemble de stratégies et d'instruments sur lequel on se guide pour l'acquisition, la création et l'utilisation des technologies pertinentes. La coopération Sud-Sud y contribue de deux façons. Tout d'abord, les réunions et voyages d'étude de haut niveau facilitent les échanges de vues et de données d'expérience entre les décideurs dont les politiques réussissent et ceux qui cherchent à rattraper leur retard. En second lieu, tant les politiques que les mécanismes d'appui peuvent être étudiés et comparés dans le cadre de la coopération entre les instituts de politique technologique du Sud et les groupes de recherche sur les politiques

— déjà constitués en réseaux en Afrique, notamment grâce à une organisation canadienne.

44. De même, la CTPD en matière de recherche-développement peut renforcer les capacités technologiques endogènes des pays en développement. Le système de développement des Nations Unies, avec ses échanges d'idées, de connaissances spécialisées et de bilans, joue un important rôle catalyseur s'agissant de définir les domaines d'intérêt commun pour la recherche et de mobiliser des ressources pour financer des programmes communs. Le système d'orientation pour l'information connu sous le nom d'INRES-South, base de données couvrant les institutions des pays en développement et exploitée par le PNUD conjointement avec les institutions spécialisées des Nations Unies habilitées, permet de faire apparaître des possibilités de coopération tant en matière de recherche-développement qu'en matière de formation en procédant à des recherches par mots clefs sur le profil de chaque institution.

45. Pour faciliter la coopération en matière de recherche-développement tant entre les institutions d'un secteur d'activité donné — par exemple, celles qui se spécialisent dans les machines-outils de pointe — qu'au niveau de l'entreprise, l'ONUDI met en regard les demandes de technologie et les offres de pays en développement, ou les confronte dans le cadre d'ateliers de programmation et de marchés de technologie. Ces derniers conviennent tout particulièrement à la diffusion d'informations et au transfert de technologies appropriées, mises au point sur le plan local. L'ONUDI encourage aussi la création de centres d'études avancées multinationaux spécialisés dans des technologies particulières, notamment dans des domaines technologiques en progrès aussi rapide que la biotechnologie et le génie génétique, l'évaluation des matériaux et leurs applications, l'énergie solaire, la technologie de l'hydrogène et les technologies industrielles de construction navale. Les centres internationaux de technologie auxquels participent pays développés et pays en développement [tels que le Centre international de biotechnologie et de génie génétique de Trieste (Italie) et celui de New Delhi (Inde), et le Centre international pour la science et la technologie de pointe de Trieste (Italie)] contribuent aussi à la CTPD en matière de recherche-développement, de formation et d'échange de connaissances et de données d'expérience. Parmi les autres réseaux de coopération Sud-Sud consacrés à la coopération technologique figurent le groupe consultatif de l'ONUDI pour les recherches sur l'énergie solaire et ses applications, et son groupe consultatif sur l'informatique pour le développement. Des programmes de CTPD analogues fonctionnent au niveau régional, par exemple, en ce qui concerne les instituts de recherche sur les minicentrales hydroélectriques en Asie, et sur la micro-électronique en Amérique latine et dans les Caraïbes.

46. Le système d'échange de renseignements techniques (TIES) de l'ONUDI renforce les capacités nationales en matière d'acquisition de technologie et de négociation en mettant en rapport les institutions de transfert de technologie des pays en développement au sein d'un programme global d'échange de personnel, d'informations, de données d'expérience et de technologies. Renforcer le flux des informations technologiques est la tâche principale de la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) qui, d'un service d'information et de documentation, se transforme progressivement en une série de réseaux de services d'information et de référence utilisant les techniques modernes de communication. L'objectif est de mettre en place quatre réseaux

d'information régionaux interconnectés par ordinateur (pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Europe), complétés tant par des réseaux sous-régionaux et nationaux que par des réseaux sectoriels internationaux dans certains domaines technologiques. De cette façon, les centres de liaison de l'INTIB situés dans les pays en développement participants peuvent se communiquer mutuellement des informations technologiques fondées sur leur propre expérience. Un programme parallèle s'appuie sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'observation et des prévisions technologiques. On projette aussi actuellement de diffuser les évaluations nationales de différentes technologies et de leur impact et, par l'intermédiaire de l'ONUUDI, de les mettre à la disposition des pays en développement dans leur ensemble.

47. La CNUCED a organisé à l'intention de certains pays en développement des ateliers consacrés à l'examen des politiques de transfert et d'acquisition de technologies, et plus particulièrement aux problèmes technologiques que connaissent les pays les moins avancés et les pays en développement insulaires. De même, l'Université de Buenos Aires a organisé à Buenos Aires en mars 1993, avec l'appui du PNUD et de la CNUCED, un atelier consacré à l'examen de l'évolution des liens entre les milieux de la recherche et les entreprises en Amérique latine, et à l'amélioration de la coordination des efforts déployés dans le cadre des programmes régionaux appuyés par diverses institutions nationales et internationales.

48. La FAO, grâce à ses programmes de recherche en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses réseaux de recherche, facilite la coopération entre les instituts de recherche des pays développés et ceux des pays en développement dans de nombreux domaines techniques, notamment la biotechnologie, en vue de l'amélioration de l'alimentation et de l'agriculture. Le Système européen de réseaux de recherches coopératives en agriculture (SCORENA) met en relation environ 400 instituts scientifiques situés dans 48 pays, dont 22 hors d'Europe. Le réseau de biotechnologie végétale pour l'Amérique latine et les Caraïbes est composé d'instituts situés dans 19 pays de la région; huit pays de la région de l'Asie et du Pacifique collaborent par l'intermédiaire du réseau asiatique pour la biotechnologie de la production et la santé animales. Afin d'encourager la coopération entre les associations de recherche régionales, la FAO appuie des institutions telles que l'Association des instituts de recherche agricole du Proche-Orient et d'Afrique du Nord (AARINENA) et l'Association des instituts de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique (APAARI).

49. Les commissions régionales également, par leurs programmes scientifiques et techniques, ont mené des activités qui nécessitent une forte participation Sud-Sud tant à la préparation et à l'exécution des produits qu'à leur exploitation. Ainsi, la CESAO a mené à bien a) une étude technique et un atelier, respectivement, sur les incidences des nouveaux matériaux de pointe sur le développement des pays de la CESAO, et l'intégration de la science et de la technologie dans le processus de planification du développement; b) des plans visant à créer un centre régional de la CESAO pour l'éducation scientifique et technique dans le domaine spatial où l'acquisition par les pays de la région de technologies de télédétection et leur application aux recherches sur l'environnement et les ressources naturelles, à la recherche agricole et aux activités de développement tiendront une place prédominante; enfin c), des plans

visant notamment à créer des réseaux régionaux d'instituts de recherche-développement.

IX. COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALES/SOUS-REGIONALES

Recommandations de la Commission Sud

Des mesures visant à rendre plus efficaces les plans de coopération sous-régionale et régionale s'imposent. Il faudrait renforcer les dispositions commerciales préférentielles existantes et en créer de nouvelles, diminuer les contrôles pesant sur le commerce et les échanges avec l'étranger, élargir la liste des produits couverts et éliminer les barrières non tarifaires, et revitaliser les accords de clearing et de paiement. La planification, au niveau régional, des investissements dans des domaines choisis viendrait compléter ces initiatives. Chaque groupe régional et sous-régional devrait examiner ses options d'un oeil critique et élaborer un programme d'action plus actualisé, en définissant les priorités immédiates et les objectifs d'ici à l'an 2000, ainsi qu'un plan à long terme allant jusqu'à l'an 2020.

Mise en oeuvre

50. Le processus de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales, après dix années de stagnation, voire de régression, est entré dans une nouvelle période de dynamisme. Rares sont les pays en développement qui ne sont pas membres d'un groupement de coopération et d'intégration régionales/sous-régionales ou de l'autre. Depuis 1991, quelques nouveaux groupes régionaux ont été établis entre pays en développement, dont le Groupe des 4 d'Amérique centrale (Grupo América Central 4, qui comprend El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua) en avril 1993, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en août 1992, le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) en décembre 1991, la Communauté économique africaine en juin 1991¹⁷, et le Marché commun du Sud (MERCOSUR) en mars 1991. En outre, la plupart des groupements régionaux ou sous-régionaux existants ont révisé leurs traités, stratégies, programmes et instruments de coopération afin de renforcer et de regrouper les processus d'intégration en formant des zones de libre-échange, des unions douanières et des marchés communs. Pour la plupart, les principaux groupements d'intégration cherchent à réaliser ces objectifs d'ici à l'an 2000 ou vers cette date-là. Dans le même temps, la récente relance a aussi touché d'autres aspects de la coopération régionale et sous-régionale comme le développement et la diversification des structures de production, la mise en place de structures monétaires et financières, le développement des infrastructures transfrontières et des réseaux de communication, et l'intensification de la coopération socio-politique, ainsi que le remaniement de l'appareil institutionnel de façon à pouvoir répondre plus efficacement aux nouveaux défis à relever.

51. Nombre de groupements envisagent et/ou appliquent de nouvelles approches à la coopération et à l'intégration. Les récentes mesures d'intégration des marchés, par exemple, sont dans l'ensemble appliquées dans une optique dirigée sur l'extérieur, qui facilite également l'intégration des pays participants dans le cadre plus large de l'économie mondiale. Par contre, en ce qui concerne le

rythme et la forme de l'intégration, des approches divergentes se font jour dans différentes régions. Par exemple, en Amérique latine, on s'oriente manifestement vers des approches plus souples qui permettent différentes vitesses d'intégration et ne sont pas soumises aux contraintes géographiques normales. Dans cette région, de nombreux nouveaux accords d'intégration, tant bilatéraux que multilatéraux, ont été établis, rassemblant des pays appartenant à une même sous-région ou à des sous-régions différentes. Parmi ces arrangements, on peut citer l'accord entre le Chili et le Mexique relatif à l'élargissement du marché bilatéral (septembre 1991), l'accord entre le Chili et le Venezuela concernant l'élargissement de la zone économique bilatérale (avril 1991) et l'accord de libre-échange entre le Mexique et les pays d'Amérique centrale (janvier 1991). En outre, le Mexique oeuvre, avec le Canada et les Etats-Unis, à l'établissement de la Zone nord-américaine de libre-échange (NAFTA). En Afrique, par contre, le schéma de l'intégration régionale et sous-régionale, tel qu'il est exposé dans le traité portant création de la Communauté économique africaine, prévoit un processus structuré dans lequel l'organisation continentale sera établie progressivement en six étapes (en commençant par le renforcement des groupements sous-régionaux), le passage à l'étape suivante étant lancé, selon un mécanisme de réaction en chaîne, une fois que tous les pays membres ont complété la précédente¹⁸.

52. En ce qui concerne l'évolution au sein de chaque région en développement, en Afrique du Nord, l'Union du Maghreb arabe (UMA) a lancé toute une série d'activités visant à renforcer la coopération et l'intégration sectorielles. Pour ce qui est du commerce, la région travaille à établir une union douanière d'ici à 1995. En Afrique centrale, l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) a procédé à une réforme généralisée de ses instruments douaniers et financiers, ainsi que de la structure de son secrétariat. La Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) a elle aussi révisé ses instruments de coopération. Quant à la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL), le rythme de coopération a pâti des perturbations politiques dans les Etats membres. En Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a révisé son acte constitutif et doit adopter prochainement la version révisée. Un plan d'établissement d'une zone de libre-échange a été lancé en 1990, et l'on pense qu'il se concrétisera d'ici à l'an 2000. La CEDEAO prévoit aussi d'établir une zone monétaire unique d'ici là. Pour ce qui est des Etats de l'Union du fleuve Mano, le conflit politique au Libéria a entravé les efforts de coopération. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, un traité a transformé l'ancienne Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) en Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (voir par. 50), qui élabore actuellement les protocoles techniques devant définir et déterminer les divers secteurs et activités de coopération, notamment l'intégration commerciale. Au sein de la zone d'échanges préférentiels (ZEP), les Etats membres ont adopté une nouvelle stratégie de commerce et de développement pour l'intégration des marchés et la transformation économique, dans laquelle on insiste sur la formation d'un marché commun.

53. En Asie, les Etats membres de l'ANASE ont convenu en janvier 1992 de remanier le mécanisme institutionnel et le programme de coopération de l'organisation. Pour ce qui est des questions institutionnelles, l'on convoquera plus fréquemment des réunions au sommet, et l'on rationalisera la structure du secrétariat. Quant aux programmes de coopération, la décision

cruciale a été l'accord visant à créer une zone de libre-échange de l'ANASE en appliquant un système commun de tarifs préférentiels. A compter du 1^{er} janvier 1993, ce tarif sera progressivement réduit, sur 15 ans, à 0,5 % pour 15 groupes de produits. Pour ce qui est de l'Accord de Bangkok, les travaux se poursuivent pour augmenter le nombre de parties. Les Etats membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ont adopté en décembre 1991 un pacte de coopération commerciale qui, entre autres choses, appelle l'établissement d'une zone commerciale préférentielle. A cette fin, ils ont élaboré et signé un accord touchant le Régime préférentiel d'échanges de l'ASACR (SAPTA). En Asie centrale, l'Organisation de coopération économique (OCE), qui rassemblait au départ trois Etats membres fondateurs, a été élargie et inclut désormais la plupart des pays de la sous-région¹⁹. En février 1993, l'OCE a adopté le Plan d'action de Quetta, qui énonce des directives pour la coopération dans les transports et les communications, le commerce (en particulier l'établissement d'une zone de libre-échange), l'énergie, l'environnement et d'autres domaines²⁰. En Asie occidentale, le Conseil de coopération du Golfe (CCG) a poursuivi ses efforts visant à regrouper les marchés nationaux en une entité sous-régionale.

54. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, outre les nouvelles initiatives mentionnées précédemment, tous les groupements d'intégration existants ont adopté de nouveaux programmes et instruments de coopération. Dans le Groupe andin, les Présidents des Etats membres ont adopté en 1989 le Plan stratégique pour l'orientation du Groupe andin, qui énonce les directives touchant l'orientation de son processus d'intégration dans les années 90. Depuis, le Groupe andin s'est efforcé de réaliser les objectifs et les activités de ce nouveau programme. En Amérique centrale, les Présidents des pays de l'isthme ont établi une nouvelle institution, le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), qui regroupera sous son égide toutes les institutions d'intégration sous-régionale existantes. Les efforts visant à ranimer le Marché commun centraméricain (MCCA) dans le contexte de programmes plus vastes afin de rétablir la paix dans la sous-région et de relancer la croissance et le développement en général se sont poursuivis. L'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) a été remaniée et est devenue une organisation normative pour l'intégration de la région, en particulier en ce qui concerne les dispositions concernant l'intégration des marchés. Dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a convenu en juillet 1989 d'accélérer le processus d'intégration commerciale et, à cette fin, de réaliser la formation d'un marché unique d'ici à 1994. Les Etats membres ont concentré leurs efforts sur l'application de cet accord.

55. Certaines des organisations du système des Nations Unies sont associées depuis longtemps aux groupements régionaux et sous-régionaux des pays en développement. Les commissions régionales, de par leur mandat, ont été dès le départ engagées – par le lancement et l'application de mesures visant à établir, maintenir et renforcer les relations entre les pays concernés – dans les activités touchant la promotion de la coopération et de l'intégration économiques entre leurs Etats membres respectifs. A la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le programme de travail a récemment pris une orientation thématique dans laquelle la coopération économique régionale représente l'un des trois grands thèmes. En outre, en avril 1992, la Commission de la CESAP a adopté la Déclaration de Beijing sur la coopération

économique régionale, qui établit le cadre et les directives voulus pour promouvoir la coopération économique régionale sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel dans les domaines prioritaires du commerce et des investissements intrarégionaux, de la science et de la technique, et du développement des infrastructures. Les activités de suivi sont encouragées sous l'égide d'un comité pour la coopération économique régionale.

56. Au cours des cinq dernières années, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a accordé une priorité élevée aux activités d'intégration économique en Afrique; cela a débouché sur l'adoption de programmes généraux de coopération et d'intégration économiques pour l'Afrique et d'une stratégie économique globale sur ce continent. En fait, la CEA est à l'origine de l'approche "intégration multisectorielle" au développement de l'Afrique par la formulation de projets multisectoriels. Les objectifs principaux de ces projets sont d'assurer la cohérence des relations entre l'agriculture, l'énergie, les transports, le développement industriel et leurs secteurs d'appui comme moyen non seulement de renforcer ces relations intersectorielles et interindustrielles, mais aussi d'ajuster les structures de production aux schémas de consommation. En tant qu'agent d'exécution principal de trois projets multisectoriels évalués à 8,4 millions de dollars des Etats-Unis, la CEA a aidé à accélérer le processus d'intégration économique de la CEDEAO, de la CEEAC et de l'UDEAC²¹. De même, la CEA s'est efforcée de renforcer les mécanismes susceptibles de promouvoir l'intégration régionale. Elle a mené des activités axées sur la rationalisation a) des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA qui ont été établies au cours des 35 dernières années et b) des organisations intergouvernementales ou groupements économiques sous-régionaux. En harmonisant et en coordonnant leurs programmes d'activités, les institutions africaines seront adaptées et viables et pourront oeuvrer rationnellement à la réalisation de leurs objectifs. A cette fin, la CEA et la Banque africaine de développement coopèrent avec l'OUA (avec l'assistance financière du PNUD) à l'appui des efforts que déploient actuellement les pays africains pour établir la Communauté économique africaine²².

57. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) apporte un appui direct à la coopération Sud-Sud dans le cadre de son programme de travail, de ses activités et de ses services consultatifs. Cet appui s'exprime également dans des arrangements de coopération (accords, mémoires d'accord, consultations ad hoc, participation à des réunions et projets communs de coopération et de coordination) avec des organisations dotées de mandats dépassant l'Asie occidentale [comme la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI)], ainsi qu'avec d'autres entités du système des Nations Unies. La coopération de la CESAO avec la Ligue des Etats arabes et ses organes subsidiaires porte sur des activités de fond et de coordination communes : élaboration du rapport statistique arabe unifié, organisation de la Conférence ministérielle arabe sur l'environnement et le développement (Le Caire, 10-12 septembre 1991), organisation de réunions telles que la Conférence régionale arabe sur la population (Amman, 4-8 avril 1993) et participation à des réunions et à des activités de coopération et de coordination de projets communs. La coopération de la CESAO avec l'OCI et ses organes subsidiaires se concentre sur les domaines de l'eau, de la science et de la technique. Par exemple, la Banque islamique de développement cofinance, en coopération avec la CESAO, un projet d'utilisation des techniques de télédétection pour évaluer les ressources en eau de la région. Les conseillers

régionaux attachés à la CESAO ont également aidé à renforcer les institutions régionales dans les domaines de l'agriculture, du traitement des données, de l'énergie, de l'environnement, de la valorisation des ressources humaines, de la comptabilité et des statistiques nationales, de la science et de la technique, des transports et communications et de la mise en valeur des ressources en eau.

58. Au niveau mondial, la CNUCED (en coopération avec les commissions régionales et le PNUD) assiste un grand nombre de groupements d'intégration et de coopération depuis les années 60. Au cours des trois dernières années, outre l'établissement de rapports axés sur les principes d'action, la CNUCED, sur demande, a apporté une assistance technique et des services consultatifs couvrant toute une gamme de questions de commerce et de développement intéressant la coopération Sud-Sud. Parmi ces activités figurent l'organisation de réunions entre participants à la CEPD pour examiner, réévaluer et mettre en commun des données d'expérience (comme le Forum international de Chitose sur la coopération Sud-Sud dans le cas particulier de la région Asie-Pacifique, organisé en commun par la CNUCED et l'Université des Nations Unies et tenu du 11 au 15 mai 1992 au Japon), l'assistance consultative à la CEDEAO et à la ZEP pour la formulation ou la révision de leurs traités d'intégration, l'assistance au SICA pour l'établissement de son nouvel arrangement institutionnel, les activités touchant le renforcement de l'expansion commerciale dans le cadre de la CEEAC, de la CEDEAO, du CCG et de la ZEP, y compris des études sur certains aspects des programmes de libéralisation du commerce tels que les règles d'origine, un fonds de compensation des pertes budgétaires découlant de la participation aux programmes de libéralisation du commerce et la coopération concernant les douanes et les tarifs extérieurs communs, y compris la simplification et l'harmonisation des documents et procédures douaniers, et le renforcement de la coopération dans le domaine financier, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des facilités de clearing. Dans les secteurs autres que celui du commerce, les institutions spécialisées compétentes comme la FAO, l'UNESCO et l'ONUDI appuient diverses activités de groupements régionaux ou sous-régionaux relevant de leurs domaines de compétence respectifs.

X. COOPERATION SUD-SUD ET ORGANISATION DU SUD AU NIVEAU MONDIAL

Recommandations de la Commission Sud

Il doit être immédiatement donné suite à la proposition visant à établir un secrétariat du Sud. Ce secrétariat jouerait un rôle vital dans les efforts que déploie le Sud pour étendre sa coopération avec le Sud et établir un système de relations mondiales plus équitables dans le cadre de négociations avec le Nord. La participation de chefs d'Etat ou de gouvernement à des consultations officielles régulières est une étape très importante sur la voie de l'amélioration de l'organisation du Sud.

Mise en oeuvre

59. Depuis la publication du rapport de la Commission Sud, des efforts et des ressources considérables ont été consacrés à améliorer l'organisation et la coordination du Sud au niveau mondial. Le Groupe des 77 a perfectionné ses méthodes de travail et le Mouvement des pays non alignés a également pris des mesures dans ce sens afin d'accroître l'efficacité de ses activités et d'obtenir

une meilleure continuité dans son action dans les périodes entre les sommets. Cette évolution transparaît d'ailleurs dans le programme économique appelant une action prioritaire pour 1992-1995 du Mouvement des pays non alignés (voir annexe), établi par l'Indonésie en sa qualité de pays assurant la présidence du Mouvement, pour les activités de suivi du dixième Sommet des pays non alignés, tenu à Jakarta.

60. En outre, deux mesures significatives ont été prises pour améliorer la coopération du Sud au niveau mondial. L'une a été la création, à la fin de 1989, du Groupe au sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud, ou Groupe des 15, qui est maintenant pleinement opérationnel et tient régulièrement des sommets annuels. Trois ont eu déjà lieu et un quatrième est prévu en novembre 1993 à New Delhi. Dans son travail, le Groupe des 15 est appuyé par une unité d'appui technique qui fait office de petit secrétariat. Divers mécanismes ont été mis en place pour les consultations, notamment des réunions d'experts dans la période entre les sommets annuels. Le Groupe des 15 s'occupe des questions Nord-Sud et également de la coopération Sud-Sud en mettant l'accent sur les activités et programmes à l'échelon interrégional et pour l'ensemble du Sud.

61. Le Groupe des 15 a pour tâche, entre autres, de renforcer la coopération Sud-Sud dans les domaines de la production et du commerce, des communications et des transports, de l'échange d'informations et de connaissances, des échanges culturels et du tourisme. Il a mis en place le Centre du Sud pour l'échange d'informations sur l'investissement, le commerce et la technologie, dont les travaux ont déjà commencé et qui est ouvert à tous les pays en développement. Il a également lancé un certain nombre d'activités concernant notamment la population, la production alimentaire, la mise en valeur des ressources humaines, les banques génétiques, l'énergie renouvelable (notamment l'énergie solaire), la recherche géologique et minérale et la mise en valeur du pétrole, du gaz et des produits pétrochimiques. Tous les pays en développement peuvent participer à ces projets.

62. La deuxième mesure notable pour la coopération Sud-Sud est la création par la Commission Sud, lors de sa dernière réunion en octobre 1990, du Centre Sud à qui a été confié le rôle de mécanisme de suivi pour une période de deux ans. Durant les deux années suivantes, le Centre Sud a donc suivi la voie tracée par la Commission Sud et, travaillant dans un esprit d'indépendance, est devenu un mécanisme d'analyse et de constitution de réseaux pour l'ensemble du Sud au niveau mondial. La fonction première du Centre était de diffuser le rapport de la Commission Sud afin de promouvoir ses recommandations. A cette fin, le Centre a encouragé la traduction du rapport, sa publication et sa distribution dans diverses langues (11 versions ont été publiées et neuf sont en préparation). En outre, le Centre a également publié Facing the Challenge²³ qui contient un certain nombre d'observations internationales sur le rapport de la Commission. Il publie également un bulletin trimestriel, la South Letter, qui passe en revue les questions et événements présentant un intérêt pour le Sud et la coopération Sud-Sud. Il a en outre organisé plusieurs groupes de travail qui ont produit des publications et documents analytiques et de politique générale dont se sont servis entre autres le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés. Ces documents avaient également pour objectif de sensibiliser les esprits et d'orienter l'opinion d'une façon plus générale dans le Sud.

63. Compte tenu des réactions suscitées par le travail du Centre Sud et des commentaires concernant son utilité pour la coopération Sud-Sud, il a été décidé d'en faire un organe permanent à partir du 1er janvier 1994. Le travail du Centre et celui de l'unité d'appui technique du Groupe des 15 ont été grandement facilités par le soutien qu'ils ont trouvé auprès des organismes des Nations Unies sous la forme de conseils, d'avis d'experts, de données et autres formes d'assistance, le cas échéant.

Notes

¹ La Commission Sud a été créée en juillet 1987 et est composée d'éminentes personnalités du Sud. Elle a publié son rapport, intitulé "Le Sud face aux défis de l'avenir : rapport de la Commission Sud" (Oxford, Oxford University Press, 1990), le 3 août 1990 à Caracas (Venezuela).

² Le Sud face aux défis de l'avenir : rapport de la Commission Sud, p. 206 à 210.

³ Le PNUD offre également un appui direct à la coopération Sud-Sud par l'intermédiaire de son Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Pour une évaluation des aspects du rapport de la Commission Sud relatifs à la CTPD, voir le rapport du PNUD intitulé "Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement" (TCDC/8/3), présenté au Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, à sa huitième session tenue à New York du 25 au 28 mai 1993.

⁴ Les pays développés font montre d'une sympathie et d'un soutien accru pour la coopération Sud-Sud. Il s'agit là d'une évolution politique importante, qui vient renforcer les recommandations du rapport de la Commission Sud.

⁵ Voir le communiqué commun de la troisième réunion du Groupe au sommet de consultation et coopération Sud-Sud (Groupe des 15), par. 65 et 68.

⁶ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les travaux de sa huitième session (TD/364), première partie, sect. A.

⁷ Voir communiqué commun de la troisième réunion du Groupe au sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud (Groupe des 15), par. 56.

⁸ Ibid., par.61.

⁹ A titre d'exemple, lors de leur seizième réunion annuelle tenue à New York le 1er octobre 1992, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont notamment réaffirmé l'importance du Système global de préférences commerciales entre pays en développement; invité les membres intéressés du Groupe des 77 à participer au deuxième cycle de négociations et aux travaux du Comité de négociation; et ont souscrit à la demande, contenue dans la Déclaration de Téhéran, tendant à ce que le Fonds d'affectation spéciale Pérez-

Guerrero, la CNUCED, le PNUD et d'autres organismes intergouvernementaux apportent leur soutien, notamment financier, au deuxième cycle de négociations et à l'application de ses résultats (Déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, par.55). De même, le pays qui préside actuellement le Mouvement des pays non alignés a appuyé dans son projet de programme économique triennal le renforcement du Système global [voir annexe, par.7 f) et g)] et, lors de son troisième sommet, le Groupe des 15 s'est félicité du lancement de la deuxième série de négociations sur le Système global (voir communiqué commun de la troisième réunion du Groupe au sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud (Groupe des 15), par.51).

¹⁰ Air Afrique, à son tour, a contribué au capital d'Air Sénégal, d'Air Ivoire et d'Air Burkina Faso.

¹¹ Le PNUD a financé des activités portant sur des questions de privatisation et visant à encourager la coopération entre des institutions commerciales du Sud, notamment un atelier interrégional organisé par des institutions du secteur privé en vue de procéder à un échange de données d'expérience sur les parcs technologiques et les pépinières d'entreprises, et une activité d'harmonisation des capacités avec les besoins qui a permis de réunir des petites et moyennes entreprises de pays en développement.

¹² Exemples de ces activités : des sociétés de pays en développement fournissent des experts qui sont ensuite employés par l'ONUDI dans d'autres pays en développement dans le cadre de projets financés par des fonds d'affectation spéciale autonomes; le Gouvernement de la République de Corée a créé un fonds d'affectation spéciale à l'ONUDI pour financer des projets favorisant la coopération entre des sociétés de la République de Corée et d'autres pays en développement; l'ONUDI a créé à Beijing un centre de coopération industrielle internationale qui encourage la coopération entre des entreprises chinoises et étrangères, notamment des entreprises d'autres pays en développement. Un expert de la République de Corée est affecté au Centre en vue de promouvoir cette coopération. L'ONUDI a également créé à Séoul un service de promotion des investissements qui est chargé de favoriser les coentreprises entre les sociétés commerciales du pays hôte et celles d'autres pays en développement.

¹³ Cette assistance de la FAO est parfois assurée conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies. Par exemple, la CESAO et la FAO ont coopéré en vue d'accroître la sécurité alimentaire dans la région de la CESAO en stimulant la coopération économique et technique aux échelons régional et sous-régional, tout en renforçant les capacités des Etats membres de la CESAO en matière de formulation et d'exécution de plans et stratégies généraux du secteur alimentaire grâce à des études et à des activités de recherche et de formation. Cette assistance de la FAO est parfois assurée conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies. Par exemple, la CESAO et la FAO ont coopéré en vue d'accroître la sécurité alimentaire dans la région de la CESAO en stimulant la coopération économique et technique aux échelons régional et sous-régional, tout en renforçant les capacités des Etats membres de la CESAO en matière de formulation et d'exécution de plans et stratégies généraux du secteur alimentaire grâce à des études et à des activités de recherche et de formation.

¹⁴ Voir le communiqué commun de la troisième réunion du Groupe Haut Sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud (Groupe des 15), par. 66 et 67.

¹⁵ Ibid., par. 57 et 58.

¹⁶ En outre, l'unité régionale de l'UNESCO pour les Etats arabes a appuyé les efforts visant à mettre en relief les sciences fondamentales grâce à des innovations méthodologiques du processus pédagogique dans les disciplines de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'écologie, des sciences de la vie, des sciences de la terre, de la géologie et de la pédologie, ainsi que leur intégration aux sciences mathématiques et aux sciences de la santé pour ce qui concerne les régions tropicales, par exemple à l'Université du Golfe (faculté de médecine) de Bahreïn.

¹⁷ Le traité instituant cette communauté n'est pas encore entré en vigueur, car il n'a pas été ratifié par le nombre minimal requis d'Etats signataires. En mai 1993, 23 Etats signataires l'avaient ratifié.

¹⁸ La coopération Sud-Sud revêt une importance particulière pour le développement de l'Afrique. La plupart des pays africains ont des dimensions peu économiques, leurs systèmes de production ne sont pas viables et leur accumulation de capital est insuffisante; les schémas de consommation et de production ne sont pas équilibrés, et la crise économique intérieure et l'endettement extérieur se sont aggravés. La coopération et l'intégration régionales sont une nécessité absolue pour le développement de l'Afrique. La coopération Sud-Sud permettra au continent d'élargir ses marchés intérieurs et de les transformer en un espace économique viable tirant parti des économies d'échelle, et de s'assurer la possibilité de mieux exploiter les ressources naturelles, humaines, financières, techniques ou autres, tant existantes que potentielles : il pourra ainsi développer le commerce intra-africain, en diversifier la portée et intégrer les économies africaines dans l'économie mondiale.

¹⁹ L'OCE est composée de 10 pays : Iran (République islamique d'), Pakistan et Turquie (membres fondateurs) et Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

²⁰ A cet égard, l'OCE collabore avec la CNUCED pour lancer un projet très vaste comportant des études et des séminaires sur le commerce, les transports et les communications, la valorisation des ressources humaines, les accords de transit, les coentreprises et autres activités connexes.

²¹ En outre, la CEA a élaboré des projets pour la mise en valeur intégrée du bassin de la Kagera, des fleuves Gambie, Sénégal et Niger, ainsi que du lac Tchad. Les projets soulignaient l'importance de la gestion des eaux et de l'irrigation, de la production d'énergie hydroélectrique et de l'interconnexion des réseaux électriques, du développement des pêches et des transports fluviaux et lacustres. Le PNUD a approuvé une série de projets pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, du lac Tchad et du bassin de la Kagera, dont le montant total s'élève à 6 millions de dollars des Etats-Unis.

²² D'autres organismes des Nations Unies, tels que la CNUCED, l'UNESCO, la FAO et l'Organisation internationale du Travail (OIT), sur l'invitation de l'OUA, ont également participé à des réunions d'experts sur la rédaction du Traité portant création de la Communauté économique africaine. Ces organismes continuent d'apporter une assistance consultative aux secrétariats communs CEA/OUA/Banque africaine de développement pour la rédaction de protocoles techniques devant être attachés au Traité.

²³ Londres et New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), Zed Books, 1993.

Annexe

PROGRAMME ECONOMIQUE APPELANT UNE ACTION PRIORITAIRE POUR 1992-1995
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES*

I. DETTE EXTERIEURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET POPULATION

1. Les mesures ci-après seront prises sur la base des résolutions sur la dette et la sécurité alimentaire et de la décision sur la population adoptées par la Réunion au sommet.

A. Dette extérieure

2. Pour renforcer les efforts déployés par les pays en développement pour résoudre le problème de leur endettement, un mécanisme de consultation intergouvernementale à un niveau élevé accordera la priorité aux mesures suivantes :

a) Mesures visant à faciliter l'annulation de la dette des pays les moins avancés;

b) Allègement du fardeau de la dette des autres pays en développement (notamment ceux qui ont fait de gros efforts pour s'acquitter de leurs obligations de remboursement) en vue de faciliter leur reprise, leur croissance et leur développement;

c) Mesures destinées à affecter une partie des fonds destinés au service de la dette au financement de projets économiques et sociaux;

d) Mesures visant à renforcer la coopération Sud-Sud en vue d'alléger le fardeau du service de la dette;

e) Mise au point d'une approche de coordination tripartite, à savoir pays créditeurs, pays débiteurs et institutions financières, pour résoudre le problème de la dette.

3. Afin d'aider ce mécanisme intergouvernemental de haut niveau dans ses délibérations, un groupe consultatif d'experts sera créé pour étudier en profondeur tous les aspects pertinents du problème de l'endettement et recommander des principes d'action.

B. Sécurité alimentaire

4. Afin de s'attaquer efficacement au problème urgent de la sécurité alimentaire, une conférence des ministres de l'alimentation et de l'agriculture sera organisée en vue de définir des principes directeurs concernant, entre autres, les moyens visant à :

* Plan économique présenté par le Président de l'Indonésie, Président du Mouvement des pays non alignés, aux chefs d'Etat ou de gouvernement des pays du Mouvement à la suite de leur dixième Sommet à Jakarta (Indonésie), tenu du 1er au 6 septembre 1992 (Source : South Letter No 15 (automne 1992), p. 15 à 18).

a) Lutter contre la pauvreté et mieux assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance des pays en développement, en accroissant la productivité des agriculteurs, notamment celle des petits exploitants et des femmes;

b) Elaborer des programmes de coopération technique Sud-Sud efficaces, de façon à échanger des informations et des données d'expérience entre pays en développement, qui accordent une attention particulière aux coentreprises de production vivrière et aux coopératives de production d'engrais, d'outillage agricole et autres facteurs de production;

c) Renforcer la coopération entre pays en développement dans le domaine de la recherche agricole et mieux convaincre les instituts internationaux de recherche de s'intéresser davantage aux denrées alimentaires de base revêtant un intérêt primordial pour les pays en développement;

d) Accroître la coopération entre pays exportateurs et importateurs, notamment grâce à la gestion de stocks régulateurs pour prévenir les pénuries de denrées alimentaires de base;

e) Epauler des programmes d'action spéciaux destinés à accroître la production vivrière en Afrique, par le biais des organisations internationales de développement, notamment la deuxième phase du programme spécial pour l'Afrique du Fonds international de développement agricole (FIDA);

f) Prendre des mesures décisives pour créer des programmes destinés à assurer une aide alimentaire substantielle pour pallier les pénuries alimentaires qui surviennent parfois dans certaines régions d'Afrique et chercher l'appui et la coopération de pays développés et d'organisations internationales, telles que la FAO, le PNUD et le PAM, pour mettre sur pied et exécuter ces programmes.

5. Pour aider la Conférence ministérielle lors de ses délibérations, un groupe ad hoc d'experts-conseils sera créé pour étudier de façon approfondie tous les aspects du problème de la sécurité alimentaire dans les pays en développement et soumettre des recommandations sur les orientations à suivre ainsi que des propositions précises sur leur mise en oeuvre.

C. Population

6. Compte tenu de l'importance et du caractère urgent de la question démographique, une réunion ministérielle sera organisée afin d'examiner les points suivants :

a) Intensification des échanges d'informations relatives aux expériences des Etats membres en matière de politique démographique et de programmes de planification de la famille;

b) Mise en place de dispositifs techniques de coopération et d'assistance Sud-Sud dans les domaines de l'enseignement et des activités de sensibilisation, de la maternité sans risques et des programmes de planification de la famille;

c) Mise sur pied de dispositifs communs et de coopération pour la production des fournitures médicales nécessaires aux programmes de planification de la famille;

d) Instauration de mécanismes consultatifs appropriés pour formuler les lignes directrices en vue de la préparation par les pays membres de la Conférence internationale sur la population et le développement prévue au Caire en septembre 1994.

II. AUTRES DOMAINES D'ACTION

7. La réunion au sommet a appelé l'attention des pays non alignés sur un certain nombre d'autres questions économiques importantes. Pour faciliter leur examen, diverses mesures peuvent être prises, notamment la création d'équipes spéciales et la réunion de groupes consultatifs d'experts chargés d'entreprendre des études approfondies et de formuler des recommandations et des propositions pour les mesures à prendre. Il s'agit de :

A. Produits de base

a) Encourager la revitalisation des accords internationaux sur des produits de base comme le café, le cacao et le sucre et la négociation de nouveaux accords sur d'autres produits de base;

b) Promouvoir des mécanismes communs pour la gestion des approvisionnements des produits de base exportés par les pays en développement;

c) Encourager l'exécution du Programme intégré pour les produits de base et l'utilisation du mécanisme de soutien des prix du Fonds commun pour les produits de base, ainsi que la coopération réciproque et d'autres mesures en vue d'établir des programmes visant à améliorer et transformer les secteurs de production des produits de base;

B. Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay

d) Analyser les résultats probables des Négociations d'Uruguay dans la perspective des pays en développement;

e) Etudier les moyens pratiques d'adopter des positions appropriées en matière de négociation et de coordonner les approches, en tenant compte de la politique de plus en plus protectionniste des pays industrialisés;

C. Promotion du commerce Sud-Sud

f) Renforcer le Système global de préférences commerciales et encourager les pays en développement qui n'y ont pas adhéré à le faire le plus rapidement possible;

g) Encourager les relations commerciales Sud-Sud aux niveaux sous-régional, régional et interrégional par le biais de la promotion commerciale et d'accords financiers;

D. Flux de ressources, financement du développement et liquidités internationales

h) Evaluer les besoins en ressources extérieures des pays en développement en vue de proposer les moyens d'accroître les flux de ressources et d'inverser les flux négatifs;

i) Conjuguer les efforts pour mobiliser des ressources extérieures, notamment à la lumière des engagements sur des transferts de ressources pris par les pays industrialisés à la dernière Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

j) Etudier la possibilité de créer le Fonds africain de diversification destiné à aider à la restructuration et à la diversification des économies africaines;

k) Insister sur la nécessité urgente de renforcer la base financière et de reconstituer les fonds des institutions financières internationales;

l) Insister sur la nécessité urgente d'affecter de nouvelles sommes en droits de tirage spéciaux (DTS) au profit des pays en développement;

E. Environnement et développement

m) Evaluer les faits nouveaux survenus depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en vue d'aider les pays non alignés et autres pays en développement à mettre en oeuvre des mesures de suivi, notamment à participer aux travaux de la Commission de haut niveau pour un développement durable;

n) Etudier le transfert de technologies écologiquement rationnelles et les moyens de les obtenir à des conditions préférentielles et libérales;

o) Encourager la coopération Sud-Sud, notamment l'aide technique et le transfert de technologie, en vue de renforcer les moyens dont disposent les pays pour faire face aux problèmes écologiques;

p) Adopter une convention internationale sur la désertification avant juin 1994;

F. Conditionnalité

q) Analyser la situation en ce qui concerne la portée, la nature, l'efficacité et les effets des conditions qui sont liées à la coopération pour le développement ou à l'aide étrangère et appliquées aux pays en développement dans un nombre toujours plus large de domaines critiques, l'objectif étant d'alléger cette imposition unilatérale de conditions;

G. Science et technologie

r) Encourager la promotion de la coopération Sud-Sud pour renforcer les moyens scientifiques et technologiques des pays;

s) Faciliter l'accès des pays en développement à la science et à la technique.

H. Restructuration de l'Organisation des Nations Unies

8. Dans les lignes d'action définies dans la décision du Sommet sur la création d'un groupe de travail de haut niveau du Mouvement des pays non alignés pour la restructuration de l'Organisation des Nations Unies, des mesures seront prises pour :

a) Renforcer l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social;

b) Démocratiser davantage le processus de prise de décisions et la gestion des institutions financières multilatérales.

III. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET MISE EN PLACE DE MECANISMES D'APPUI

A. Renforcement de la coopération internationale

9. La décision sur le renforcement de la coopération internationale prise par la Réunion au sommet laisse au Président la latitude nécessaire pour :

a) Evaluer la possibilité de tenir une réunion extraordinaire des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés qui, à l'issue des consultations nécessaires, serait consacrée au développement économique et social et à la coopération internationale;

b) Convoquer dès que possible une réunion de la Commission ministérielle permanente pour la coopération économique, qui a été créée afin de relancer le dialogue Nord-Sud et de renforcer la coopération Sud-Sud;

c) Constituer un groupe consultatif ad hoc d'experts hautement qualifiés en matière de développement qui serait chargé de recommander des solutions concrètes et des orientations nouvelles dans le domaine économique et social.

B. Mise en place de mécanismes d'appui

10. En vue de faciliter une action commune et de coordonner la position des Etats membres sur les questions économiques majeures, des mesures seront prises pour mettre en place des mécanismes d'appui. En plus de réunir des groupes consultatifs d'experts pour étudier les questions susmentionnées et, le cas échéant, d'autres questions, des mesures peuvent être prises pour mettre en place des mécanismes d'appui qui auraient pour fonction :

a) D'aider à préparer la base de négociations des pays membres lors des prochaines conférences des Nations Unies et autres grandes conférences internationales sur des questions économiques et sociales;

b) D'aider les pays membres à entreprendre les mesures de suivi adoptées à la suite d'accords conclus et d'engagements pris lors de grandes conférences de négociation;

c) D'appliquer les décisions économiques du Mouvement des pays non alignés dans la période entre les réunions au sommet;

d) De fournir, sur demande, des avis d'expert aux pays en développement engagés dans des négociations sur les ajustements structurels, l'allégement de la dette et autres questions cruciales.
